



BROCHURE

4 USAGE SÉCURISÉ DES PESTICIDES

CONSIGNES APRÈS APPLICATION





Le COLEAD met cette brochure à disposition des producteurs et exportateurs de fruits et légumes des pays ACP (Afrique – Caraïbes – Pacifique). Les consignes illustrées dans les pages qui suivent sont destinées aux personnes responsables de l'application des pesticides.

Cette brochure rassemble les consignes à suivre pour le dosage et les recommandations pour la protection de l'environnement. Elle propose une méthode simple pour déterminer avec une précision suffisante le volume épandu par hectare et la dose de produit à préparer pour traiter efficacement.

Des brochures sur d'autres thèmes sont également disponibles sur les sites web COLEAD (www.colead.link).

La présente publication a été développée par le programme Fit For Market +, mis en œuvre par le COLEAD dans le cadre de la Coopération au développement entre l'Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OEACP) et l'Union européenne (UE). Il convient de noter que les informations présentées ne reflètent pas nécessairement le point de vue de ses bailleurs de fonds.

Cette publication fait partie intégrante d'une collection de ressources du COLEAD, qui se compose d'outils et de matériels pédagogiques et techniques, en ligne et hors ligne. L'ensemble de ces outils et méthodes est le résultat de plus de 20 années d'expérience et a été mis en place progressivement à travers des programmes d'assistance technique mis en œuvre par le COLEAD, notamment dans le cadre de la coopération au développement entre l'OEACP et l'UE.

L'utilisation de désignations particulières de pays ou de territoires n'implique aucun jugement de la part du COLEAD quant au statut légal de ces pays ou territoires, de leurs autorités et institutions ou de la délimitation de leurs frontières.

Le contenu de cette publication est fourni sous une forme « actuellement disponible ». Le COLEAD ne donne aucune garantie, directe ou implicite, concernant l'exactitude, l'exhaustivité, la fiabilité, la pertinence de l'information à une date ultérieure. Le COLEAD se réserve le droit de modifier le contenu de cette publication à tout moment, sans préavis. Le contenu peut contenir des erreurs, des omissions ou des inexactitudes, et le COLEAD ne peut garantir l'exactitude ou l'exhaustivité du contenu.

Le COLEAD ne peut garantir que le contenu de cette publication sera toujours à jour ou qu'il conviendra à des fins particulières. Toute utilisation du contenu se fait aux risques et périls des utilisateurs, qui sont seuls responsables de leur interprétation et de leur utilisation des informations fournies.

Le COLEAD décline toute responsabilité en cas de préjudice, de quelque nature que ce soit, résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le contenu de cette publication, y compris mais sans s'y limiter, les dommages directs, indirects, spéciaux, accessoires ou consécutifs, la perte de profits, la perte de données, la

perte d'opportunité, la perte de réputation, ou toute autre perte économique ou commerciale.

Cette publication peut contenir des hyperliens. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD sont fournis uniquement à titre d'information sur des sujets qui peuvent être utiles au personnel du COLEAD, à ses partenaires-bénéficiaires, à ses bailleurs de fonds et au grand public. Le COLEAD ne peut pas et ne garantit pas l'authenticité des informations sur Internet. Les liens vers des sites / plates-formes autres que ceux de COLEAD n'impliquent aucune approbation officielle ou responsabilité quant aux opinions, idées, données ou produits présentés sur ces sites, ni aucune garantie quant à la validité des informations fournies

Sauf indication contraire, tout le matériel contenu dans la présente publication est la propriété intellectuelle du COLEAD et est protégée par des droits d'auteur ou autres droits similaires. Ce contenu étant compilé exclusivement à des fins éducatives et/ou techniques, la publication peut contenir des éléments protégés par des droits d'auteur dont l'utilisation ultérieure n'est pas toujours spécifiquement autorisée par le titulaire de ces droits.

La mention de noms de sociétés ou de produits spécifiques (qu'ils soient ou non indiqués comme enregistrés) n'implique aucune intention de porter atteinte aux droits de propriété et ne doit pas être interprétée comme une approbation ou une recommandation de la part du COLEAD.

La présente publication est publiquement disponible et peut être librement utilisée à condition que la source soit mentionnée et/ou que la publication reste hébergée sur l'une des plateformes du COLEAD. Cependant, il est strictement interdit à toute tierce partie de représenter ou laisser entendre publiquement que le COLEAD participe à, ou a parrainé, approuvé ou endossé la manière ou le but de l'utilisation ou la reproduction des informations présentées dans la présente publication, sans accord écrit préalable du COLEAD. L'utilisation du contenu de la présente publication par une tierce partie n'implique pas une quelconque affiliation et/ou un quelconque partenariat avec le COLEAD.

De même, l'utilisation d'une marque commerciale, marque officielle, emblème officiel ou logo du COLEAD, ni aucun de ses autres moyens de promotion ou de publicité, est strictement interdite sans le consentement écrit préalable du COLEAD. Pour en savoir plus, veuillez contacter le COLEAD à l'adresse network@colead.link

INTRODUCTION

Le but de cette brochure est d'apprendre au producteur à éliminer sans risque les surplus de pesticides, en respectant l'environnement dans lequel il travaille et il vit, et à entretenir son matériel et ses équipements.

Il est en effet important pour l'opérateur, après pulvérisation, de vidanger et de nettoyer son matériel sans contaminer les points d'eaux, et de vérifier que ses vêtements de travail et ses équipements de protection soient conservés dans de bonnes conditions.

Vous trouverez dans cette brochure les consignes à respecter après l'application de la bouillie de pesticide.

LISTE DES CONSIGNES APRÈS L'APPLICATION

SE DÉBARRASSER DU SURPLUS

1. Vidanger la cuve sur le sol enherbé, à un endroit à l'écart de la culture et des points d'eau (zone réservée à cet usage).
2. Ne jamais pulvériser le surplus sur des cultures qui vont être récoltées rapidement. Jamais sur le potager familial.
3. Ne pas jeter le surplus dans un cours d'eau, un point d'eau ni dans un évier ou un WC.

NETTOYER ET RANGER LE PULVÉRISATEUR

1. Remplir la cuve d'eau claire au tiers de sa capacité.
2. Bien agiter et vidanger sur un endroit enherbé à l'écart de la culture et des points d'eau (zone réservée à cet usage).
3. Remplir à nouveau la cuve au tiers avec de l'eau claire.
4. Pulvériser sur terrain herbeux pour vidanger la cuve, en rinçant la lance et la buse.
5. Démonter la buse pour nettoyer et rincer le filtre.
6. Ranger le pulvérisateur vide et propre au sec et séparément des pesticides.

NETTOYER ET RANGER L'ÉQUIPEMENT

1. Rincer les gants et les bottes avant de les enlever.
2. Enlever les vêtements et les équipements de sécurité utilisés.
3. Nettoyer ces vêtements et équipements séparément après chaque utilisation.
4. Réparer les vêtements en cas de déchirure ou d'accroc.
5. Ranger les vêtements et les équipements de protection dans une armoire, séparément des pesticides.

SE LAVER

1. Se laver immédiatement après le traitement les mains au savon, puis les bras et le visage.
2. Se laver complètement après chaque journée de traitement.

RESTER À L'ÉCART DU CHAMP TRAITÉ

1. Interdire l'accès au champ traité pendant au moins 24 heures.
2. Ne pas récolter avant le délai indiqué sur l'étiquette ou DAR (Délai Avant Récolte).

SE DÉBARRASSER DU SURPLUS



- Vidanger la cuve sur le sol enherbé, à un endroit à l'écart de la culture et des points d'eau (zone réservée à cet usage).

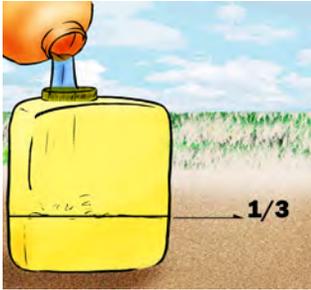


- Ne jamais pulvériser le surplus sur des cultures qui vont être récoltées rapidement. Jamais sur le potager familial.



- Ne pas jeter le surplus dans un cours d'eau, un point d'eau ni dans un évier ou un WC.

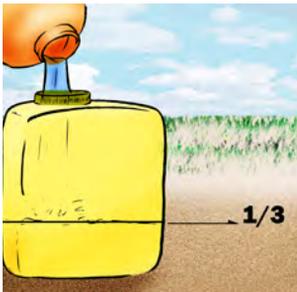
NETTOYER ET RANGER LE PULVÉRISATEUR



- Remplir la cuve d'eau claire au tiers de sa capacité.



- Bien agiter et vidanger sur un endroit enherbé à l'écart de la culture et des points d'eau (zone réservée à cet usage).

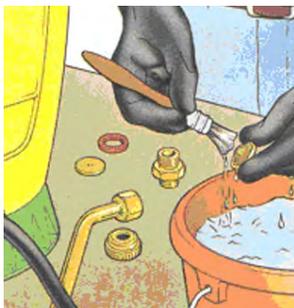


- Remplir à nouveau la cuve au tiers avec de l'eau claire.

NETTOYER ET RANGER LE PULVÉRISATEUR



- Pulvériser sur terrain herbeux pour vidanger la cuve, en rinçant la lance et la buse.



- Démontez la buse pour nettoyer et rincer le filtre.



- Ranger le pulvérisateur vide et propre au sec et séparément des pesticides.

NETTOYER ET RANGER L'ÉQUIPEMENT



- Rincer les gants et les bottes avant de les enlever.



- Enlever les vêtements et les équipements de sécurité utilisés.



- Nettoyer ces vêtements et équipements séparément après chaque utilisation.

NETTOYER ET RANGER L'ÉQUIPEMENT



- Réparer les vêtements en cas de déchirure ou d'accroc.



- Ranger les vêtements et les équipements de protection dans une armoire, séparément des pesticides.

SE LAVER



- Se laver immédiatement après le traitement les mains au savon, puis les bras et le visage.



- Se laver complètement après chaque journée de traitement.

RESTER À L'ÉCART DU CHAMP TRAITÉ

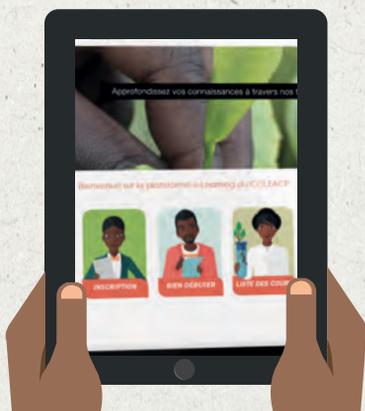
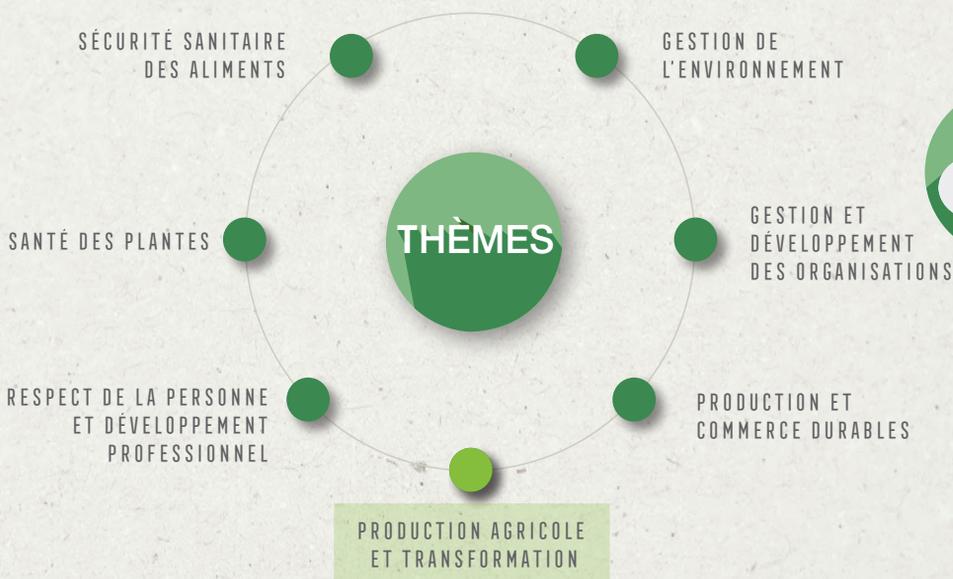


- Interdire l'accès au champ traité pendant au moins 24 heures.
- Ne pas récolter avant le délai indiqué sur l'étiquette ou DAR (Délai Avant Récolte).

PLATEFORME E-LEARNING DU COLEAD

RECEVEZ VOTRE ACCÈS À NOTRE PLATEFORME DE FORMATION À DISTANCE RÉSERVÉE AUX ACTEURS DU SECTEUR AGRICOLE DANS LES PAYS D'AFRIQUE, DES CARAÏBES ET DU PACIFIQUE.

TESTEZ ET AMÉLIOREZ VOS
CONNAISSANCES À VOTRE RYTHME !



<https://training.colead.link>



COLEAD

**PRODUCTION ET
COMMERCE DURABLE**

**RESPECT DE LA PERSONNE
ET DÉVELOPPEMENT
PROFESSIONNEL**

SANTÉ DES PLANTES

**GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT**

**SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS**

**GESTION ET DÉVELOPPEMENT
DE L'ENTREPRISE**

**PRODUCTION AGRICOLE
ET TRANSFORMATION**

**MÉTHODOLOGIE
DE FORMATION**